



Site inscrit

Date de protection : 21 septembre 1982 ~ Superficie : 8,1 ha

L'ensemble formé par le village et les rives de l'Aube

Bossancourt

Le village de Bossancourt est situé entre Bar-sur-Aube et Brienne-le-Château, dans le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient. Depuis la route, ce village se signale surtout par son château, une belle construction du XVIII^{ème} siècle de style classique entourée d'un parc.

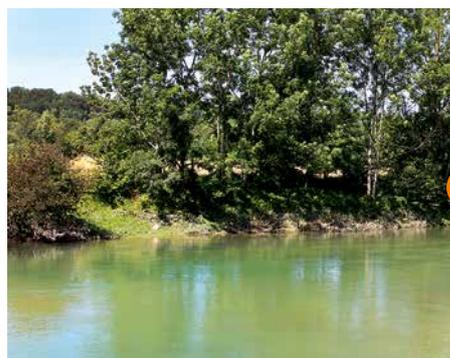


Mais, si on prend la peine de s'écarter de la route principale, on peut découvrir un autre aspect pittoresque du village : les rives de l'Aube.

Au niveau du village, l'Aube se divise en trois bras, l'un se dirigeant vers le moulin, les deux autres s'éloignant du village après avoir passé un déversoir. La rivière, barrée pour fournir l'énergie du moulin, forme une sorte d'étang d'où partent les deux bras de l'Aube qui entourent la "petite île" plantée de peupliers.

Depuis le déversoir, s'ouvre une belle perspective sur les éléments caractéristiques du village : l'église (XII^{ème} siècle), le lavoir, le moulin (présence attestée dès 1504, il a appartenu au Duc de Nevers) et un ancien magasin ; le magasin à grains n'existe plus

aujourd'hui. L'intérêt de certains d'entre eux a été reconnu au titre des monuments historiques. Leur existence rend ce cadre d'eau et de verdure encore plus attrayant. Le village offre sa vue la plus intéressante depuis la rive opposée de l'Aube, à l'endroit précis où celle-ci se divise en trois bras.



Les rives de l'Aube



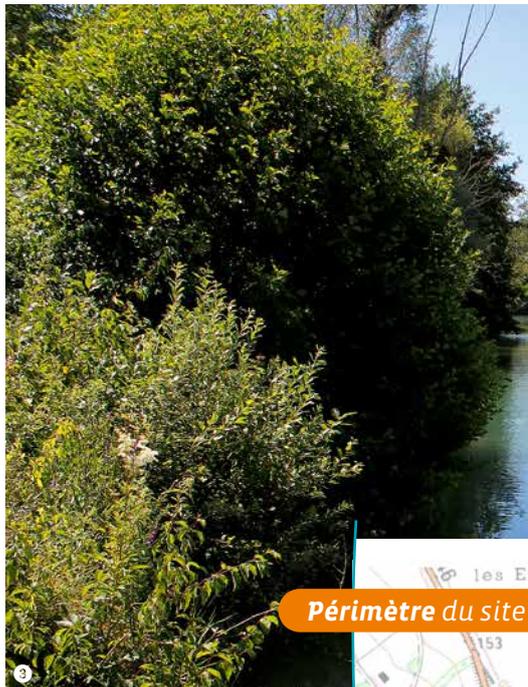
Le lavoir accolé au moulin

Critères de classement

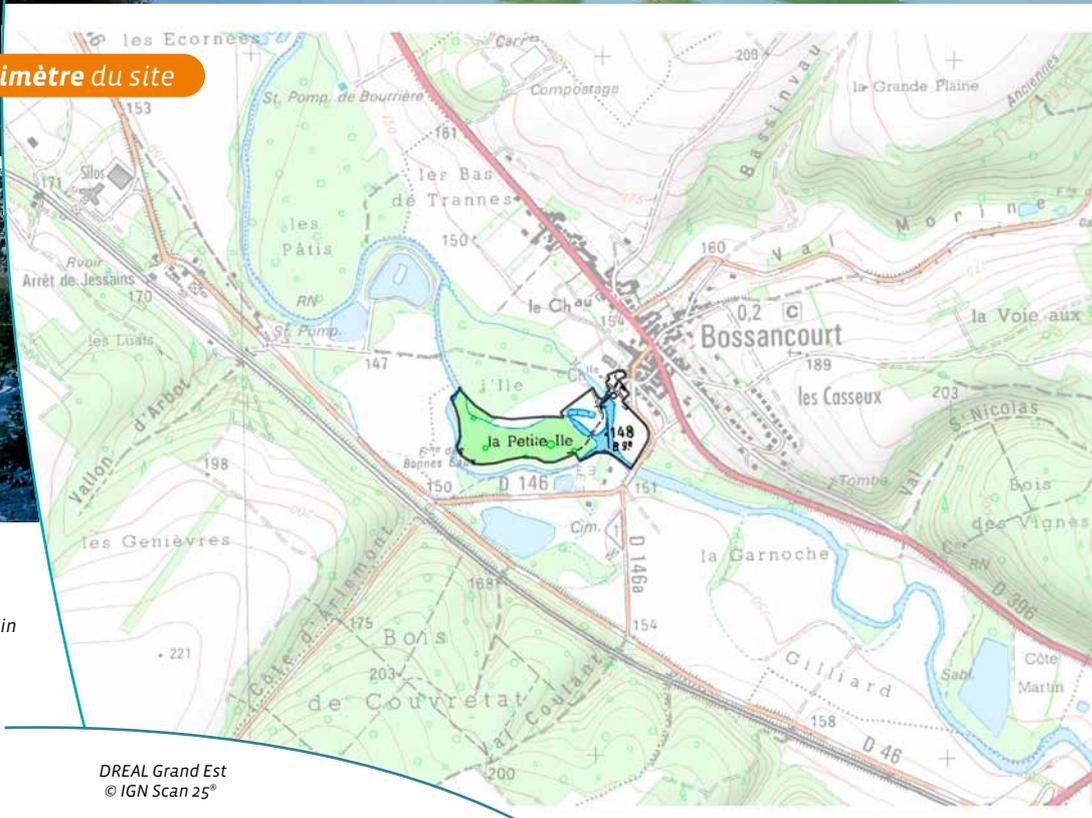
→ Pittoresque



L'ensemble formé par le village et les rives de l'Aube



Périmètre du site



DREAL Grand Est
© IGN Scan 25°

200 m

- 1 ~ Le lavoir
- 2 ~ Le lavoir à proximité du moulin
- 3 ~ Les rives de l'Aube à proximité du moulin
- 4 ~ Le déversoir

Inventaires - Autres mesures de protection

→ Certaines parties du château sont inscrites à l'inventaire des monuments historiques (portail d'entrée, façades et toitures, cheminée de la cuisine, pressoir et pigonnier, façades et toitures du moulin, du lavoir et des écuries).

Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'État.



Pour plus d'informations

www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr - 03 87 62 01 63